



No de résolution
ou annotation

PROCÈS -VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE
JUIN 2023



Village de
Sainte-Pétronille

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTE DE CHARLEVOIX CÔTE DE BEAUPRÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du village de Sainte-Pétronille, tenue à la mairie, située au 3, chemin de l'Église, le lundi 5 juin 2023 à 20 h, sous la présidence de monsieur Jean Côté, maire.

Secrétaire d'assemblée: Nathalie Paquet, directrice générale et greffière-trésorière

Sont présents(es) à cette séance et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

M. Yves-André Beaulé
Mme Lison Berthiaume
M. Éric Bussière
M. Jean Côté
M. Alain Laroche
Mme Lyne Gosselin
M. Claude Archambault

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et mot de bienvenue du président
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 1 mai 2023
4. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 17 mai 2023 - Nomination Directrice générale
5. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 17 mai 2023 - Ajustement salarial Directrice générale intérim
6. Avis de motion d'un règlement décrétant les règles de contrôle, suivi budgétaire et comportant une délégation de pouvoirs
7. Présentation du projet de règlement no 459 décrétant les règles de contrôle, suivi budgétaire et comportant une délégation de pouvoirs
8. Avis de motion d'un règlement créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales
9. Présentation du projet de règlement no 460 créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales
10. Ajout et retrait de détenteurs de carte de crédit
11. Octroi de contrat à Formation
12. Comptes à payer
13. Dépôt du rapport sommaire de l'Inspecteur en bâtiments pour le mois de mai 2023
14. Informations aux citoyens
 - 14.1. Spectacle Légendes de l'Île d'Orléans
 - 14.2. Sentier du boisé de l'église
 - 14.3. Circuit Constellation
 - 14.4. Plumobile
15. Période de questions
16. Levée de la session

1. Ouverture et mot de bienvenue du président

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue à tous.



No de résolution
ou annotation

103-06-2023

PROCÈS -VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE
JUIN 2023

2. Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Bussière conseiller, appuyé par monsieur Beulé conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que reproduit ci-dessous

Adopté à l'unanimité

104-06-2023

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 1 mai 2023

Il est proposé par madame Berthiaume conseillère, appuyé par monsieur Beulé conseiller et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 mai 2023 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

105-06-2023

4. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 17 mai 2023 - Nomination Directrice générale

Il est proposé par madame Gosselin conseillère, appuyé par monsieur Beulé conseiller et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance spécial du 17 mai 2023 - Nomination Directrice générale, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

106-06-2023

5. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 17 mai 2023 - Ajustement salarial Directrice générale intérim

Il est proposé par monsieur Beulé conseiller, appuyé par madame Gosselin conseillère et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance spécial du 17 mai 2023 - Ajustement salariale Directrice générale intérim, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

6. Avis de motion d'un règlement décrétant les règles de contrôle, suivi budgétaire et comportant une délégation de pouvoirs

Il est, par la présente, donné avis de motion, par madame Berthiaume conseillère, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le règlement numéro 459 décrétant les règles de contrôle, de suivi budgétaire et comportant une délégation de pouvoirs.

7. Présentation du projet de règlement no 459 décrétant les règles de contrôle, suivi budgétaire et comportant une délégation de pouvoirs

Madame Berthiaume conseillère, dépose le projet de règlement 459 décrétant les règles de contrôle, suivi budgétaire et comportant une délégation de pouvoirs, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec.

Une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du conseil, ce qui permet la dispense de la lecture.

Des copies du projet de règlement sont disponibles en version papier à l'hôtel de ville du village et en version électronique sur le site Internet du village.

8. Avis de motion d'un règlement créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Beulé conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, conformément à l'article 1094.3 du Code municipal du Québec le règlement numéro 460 créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS -VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE
JUIN 2023

9. Présentation du projet de règlement no 460 créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales

Monsieur Beaulé conseiller, dépose le projet de règlement 460 créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales, conformément à l'article 1094.3 du Code municipal du Québec.

Une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du conseil, ce qui permet la dispense de la lecture.

Des copies du projet de règlement sont disponibles en version papier à l'hôtel de ville du village et en version électronique sur le site Internet du village.

107-06-2023

10. Ajout et retrait de détenteurs de carte de crédit

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Jean-François Labbé le 2 décembre 2022 au poste de Directeur général / greffier trésorier;

CONSIDÉRANT l'entrée en poste de la nouvelle Directrice générale et greffière trésorière madame Nathalie Paquet le 24 mai 2023;

CONSIDÉRANT le besoin du Village de Sainte-Pétronille de mettre à jour les détenteurs de cartes de crédit et les gestionnaires du compte de carte commerciale;

Il est proposé par madame Gosselin conseillère, appuyé par madame Berthiaume conseillère et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la personne morale délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

QUE la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

QUE la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

QUE les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS -VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE
JUIN 2023

QUE les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

QUE les déléguées soient madame Nathalie Paquet, Directrice générale / greffière trésorière et monsieur Jean Côté, Maire de Sainte-Pétronille;

QUE la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.
Adopté à l'unanimité

108-06-2023 **11. Octroi contrat - Formation**

CONSIDÉRANT les disponibilités variables de madame Chantal Blouin, Directrice générale adjointe;

CONSIDÉRANT le besoin du Village de combler le poste de Directeur général adjoint à temps complet;

CONSIDÉRANT la vaste expérience dans le domaine de recrutement de nouveaux talents de madame Diane Gagnon, présidente de Formation;

Il est proposé par madame Berthiaume conseillère, appuyé par monsieur Beaulé conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Village de Sainte-Pétronille octroie le mandat à la firme Formation pour le recrutement au poste de Directeur général adjoint pour la somme de 7 500 \$, taxes en sus, plus des frais d'évaluation de 900 \$ par candidat évalué.

QUE la Directrice générale soit autorisée à signer tous les documents découlant de cette entente.

ET

QUE les sommes nécessaires proviendront des fonds généraux.
Adoptée à l'unanimité

12. Comptes à payer

Il est proposé par monsieur Beaulé conseiller, appuyé par monsieur Archambault conseiller d'autoriser la Directrice générale et greffière trésorière à payer les comptes du mois de mai pour un total de 182 074.95\$
Adopté à l'unanimité

13. Dépôt du rapport sommaire de l'Inspecteur en bâtiments pour le mois de mai 2023

15 Permis ont été émis pour un total de 450.00\$

14. Informations aux citoyens

14.1. Spectacle Légendes de l'Île d'Orléans

14.2. Sentier du boisé de l'église



No de résolution
ou annotation

109-06-2023

PROCÈS -VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE
JUIN 2023

14.3. Circuit Constellation

14.4. Plumobile

15. Période de questions

Une période de question à lieu.

16. Levée de la session

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Bussière conseiller et appuyé par monsieur Laroche et de lever la séance pour clore l'assemblée ordinaire, il est 20 h 55.

Adopté à l'unanimité

Certificat de la greffière-trésorière

Je soussignée madame Nathalie Paquet, greffière-trésorière du Village de Sainte-Pétronille, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Nathalie Paquet, Directrice générale / greffière trésorière

Je soussignée monsieur Jean Côté, maire du Village de Sainte-Pétronille, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean Côté, Maire



PROCÈS -VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE
JUIN 2023

No de résolution
ou annotation